



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

personnes âgées

Question écrite n° 344

Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier interroge Mme la ministre déléguée auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé, chargée des personnes âgées et de l'autonomie, sur la nécessité de prévenir la dépendance. Le groupe de travail société et vieillissement mis en place en 2011 pour étudier une meilleure prise en charge de la dépendance a conclu, d'une part, que la prise en charge de la perte d'autonomie des personnes âgées sera d'autant meilleure que les Français accepteront le vieillissement comme un élément positif de leur parcours de vie et d'autre part, que la dynamique du lien social, l'intégration dans la ville et le quartier, dans les réseaux sociaux, qu'ils soient familiaux ou amicaux, sont des composantes essentielles du bien vieillir et de la prévention de la perte d'autonomie. Pour le groupe de travail, ces convictions vont à l'encontre de la vision qui explique en partie un « déni de projection », une approche fataliste peu propice à la prévention et des politiques peu imaginatives du grand âge. Ces constructions sociales péjoratives sont en décalage avec les réalités actuelles : grâce aux progrès médicaux, économiques et culturels, la vieillesse se concrétise aujourd'hui plus tardivement que le « couperet » encore très présent de l'âge de la retraite. La perte d'autonomie des personnes âgées ne touche qu'une minorité de personnes très âgées et peut être évitée ou retardée non seulement par des actions médicales et médico-sociales, mais aussi sociales, qui visent à maintenir vivants les liens des personnes âgées avec leur entourage et leur voisinage. Il lui demande de bien vouloir lui préciser les actions sociales qu'elle entend mettre en œuvre en vue de prévenir la dépendance, en particulier en encourageant toutes les formes de solidarité et de liens entre générations.

Texte de la réponse

La prise en charge de la perte d'autonomie et la création d'un cinquième risque de protection sociale sont des sujets qui ont suscité depuis plusieurs années réflexions et débats. C'est pourquoi, eu égard aux enjeux majeurs qui s'attachent à ces sujets, le Président de la République s'est engagé à mettre en œuvre une loi d'anticipation d'adaptation de la société au vieillissement et d'accompagnement de la perte d'autonomie. De nombreux débats ont été consacrés sur ces deux sujets qui ont permis d'apporter des éléments d'éclairage ainsi que des propositions d'amélioration de la prise en charge de la perte d'autonomie. Le renforcement de la prévention constitue un volet important des réflexions sur la perte d'autonomie. Prévenir, c'est agir dans des domaines très variés et sur toutes les facettes de l'existence : promouvoir la santé des personnes âgées et solliciter leurs capacités de répondre aux petites pertes d'autonomie pour prévenir les grandes pertes d'autonomie, lutter contre leur isolement social, favoriser leur inclusion et leur participation à la vie de la cité, rendre les espaces de vie plus accessibles. Pour renforcer la lisibilité et l'efficacité des actions de prévention, il est nécessaire d'améliorer la coordination entre les différents acteurs nationaux et locaux et de construire un cadre stratégique national, en ciblant les populations fragiles, qui présentent un risque plus élevé de perte d'autonomie. La ministre déléguée chargée des personnes âgées et de l'autonomie, a lancé le 25 septembre et le 8 octobre 2012 3 missions qui rendront leur rapport en décembre 2012 : - une mission interministérielle sur l'adaptation des villes, transports, et logements à l'avancée en âge présidée par monsieur BROUSSY, - un comité prévention et anticipation de l'avancée en âge présidé par le docteur AQUINO, - une mission parlementaire sur l'étalonnage

comparatif international confiée par le Premier ministre à madame Martine PINVILLE, députée de la Charente, déjà très investie à l'Assemblée nationale et à la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) sur la question des personnes âgées. Chaque Français a un proche âgé et sera âgé. Chacun est donc concerné. Cette réforme essentielle sera construite et portée : - avec l'intelligence des territoires, - avec les parlementaires, - et en lien étroit avec les professionnels et les familles.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Candelier](#)

Circonscription : Nord (16^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 344

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : Personnes âgées et autonomie

Ministère attributaire : Personnes âgées et autonomie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 juillet 2012](#), page 4267

Réponse publiée au JO le : [6 novembre 2012](#), page 6311